



**République Française – Département d’Indre-et-Loire**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du mardi 08 octobre 2019**

L’an deux mille dix-neuf le dix-sept septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Genouph, légalement convoqué le lundi 30 septembre 2019, s’est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de M. AVENET, Maire.

Etaient présents : M. AVENET Christian, Mme FRETON Monique, ~~Mme SUARD Patricia~~, Mme HEMOND Sylvie, M. FERRIÈRES Stéphane, M. GUIBOUT Jean-Michel, Mme COUVERTIER Nathalie, ~~M. BARBÉ Patrick~~, ~~M. VALLET Jean-Pascal~~, Mme CARVALHO Valérie, M. ROYER Éric, Mme BOSSÉ Alice, M. BOISSÉ Jacques.

Absents excusés : 3

*Mme SUARD Patricia donne pouvoir à M. AVENET Christian, M. BARBÉ Patrick et M. VALLET Jean-Pascal donnent pouvoir à Mme HEMOND Sylvie.*

Procuration : 3

Secrétaire de séance : M. GUIBOUT Jean-Michel

M. Christian AVENET, Maire de la commune de Saint-Genouph ouvre la séance à 20h05.

Monsieur le Maire précise que le déroulement du conseil est enregistré.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 17 septembre, le PV est approuvé à l’unanimité.

**Ordre du jour** :

**1- 2019-24 PROJET PISTE DE BMX – CONVENTION DE PARTENARIAT**

*Monsieur le Maire présente le projet de la réalisation d’une nouvelle piste de BMX sur le territoire en partenariat avec l’association G2X.*

*Monsieur SENEPART, président de l’association est venu présenter le projet à la dernière séance du 17 septembre 2019. Le conseil municipal a pu en prendre connaissance.*

*Après consultation du budget et de la réglementation en vigueur, il est proposé au conseil municipal, d’établir une convention de partenariat, afin d’établir une feuille de route.*

*La dépense sera supportée par la commune à hauteur de vingt-deux mille neuf cent soixante-neuf euros hors taxes (22 969 euros HT), avec une participation d’une subvention apportée par G2X à hauteur de huit mille euros (8 000 euros) soit 34,83% du projet.*

*L’association aura pour objectif de coordonner les travaux en lien avec la commune. La commune aura le contrôle et le suivi des dépenses engagées.*

*Il demande au Conseil de se prononcer sur la convention de partenariat.*

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide** :

**Accepte et approuve** le projet de la nouvelle piste de BMX et la convention annexée.

**Autorise** le Maire à signer tout document s’y rapportant.

(12 Pour et 1 Abstention)

**2- 2019-25 DECISION MODIFICATIVE N°4-2019**

Monsieur Le Maire présente sur table la décision modificative :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-020 : Dépenses imprévues ( investissement )	12 562.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 020 : Dépenses imprévues ( investissement )</b>	<b>12 562.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2041512-40 : COMPETENCES TRANSFEREES TMVL	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées</b>	<b>15 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2128-60 : POLE SPORTIF	0.00 €	27 562.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>27 562.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>27 562.00 €</b>	<b>27 562.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

Monsieur Le Maire rappelle les grandes lignes de cette décision, la création d'une opération 60 « Pôle Sportif » avec les crédits nécessaires pour la réalisation du nouveau terrain de bicross, sans augmenter le budget 2019.

Le Maire propose à l'assemblée de se prononcer,

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :**  
**Accepte et Approuve** la décision modificative n°4-2019.  
**Autorise** le Maire à signer tout document s'y rapportant.

(12 Pour et 1 Abstention)

**3- 2019-26 REVISION DE LA CLET – TRANSFERT D'INVESTISSEMENT 2020**

Monsieur Le Maire rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu délibération 2019-09 du 30 avril 2019 sur l'approbation des transferts de charges pour 2019 entre la commune et la Métropole,

Notre Commune, en qualité de membre de la Métropole « Tours Métropole Val de de Loire », siège à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts (CLET), instance chargée de se prononcer sur le montant des transferts de charges entre la Métropole et ses Communes membres, suite aux compétences que notre Commune a transférées à la Métropole. Le représentant de la Commune à cette instance est le Maire de la Commune.

Actuellement, l'investissement des voiries est en augmentation sur 2019 et 2020. La CLET est révisable chaque année, si le conseil municipal en fait la demande avant fin octobre. Actuellement, le montant de l'investissement transféré est de vingt-cinq mille euros hors taxes (25 000 euros ht) à Tours Métropole Val de Loire. Pour réaliser tous les investissements nécessaires, il faut porter le transfert de charges à trente-sept mille euros hors taxes (37 000 euros ht).

Le Maire propose à l'assemblée de se prononcer,

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :**

**Accepte à l'unanimité et Approuve** de solliciter la CLET afin de porter le transfert de charges en investissement à trente-sept mille euros hors taxes (37 000 ht).

**Autorise** le Maire à signer tout document s'y rapportant.

**4- 2019-27 REGLEMENT INTERIEUR – MODIFICATION DES PLANNINGS – MISE A JOUR**

Monsieur Le Maire donne la parole à Madame FRETON 1<sup>er</sup> adjointe au Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 27 mai 1988 portant création d'une cantine scolaire,

Considérant que la commission des affaires scolaires s'est réunie le jeudi 3 octobre 2019 pour débattre sur les inscriptions cantine et de la mise à jour du règlement scolaire.

Madame Monique FRETON fait lecture et propose au conseil de prendre connaissance des modifications apportées au règlement intérieur du restaurant scolaire, pour une mise en application à partir du 4 novembre 2019.

Les mises à jour apportées sont :

- Article 3 – inscriptions ;
- Article 4 – tarif ;
- Article 6 – effectif du personnel ;
- Article 7 – obligations du personnel ;
- Article 7.1 – les agents présents pendant la pause méridienne ;
- Article 7.2 - interdictions

Le Maire propose à l'assemblée de se prononcer,

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :**

**Accepte à l'unanimité et Approuve** le règlement intérieur du restaurant scolaire annexé et son application au 4 novembre 2019,

**Autorise** le Maire à signer tout document s'y rapportant.

**5- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire :

- Monsieur le Maire demande aux conseillers ce qu'ils ont pensé de la réunion d'information sur la fibre. Ces derniers lui répondent qu'ils ont trouvé cette réunion très intéressante.
- Informe qu'il ne pourra se rendre à l'inauguration de la halle sportive à Berthenay et demande si un membre du Conseil Municipal pourrait y aller à sa place.
- Il informe aussi qu'un concert de solidarité de l'armée de terre est organisé le 22 novembre 2019 à 20h00.
- Déclare, concernant le service public de défense extérieur contre les incendies, que la commune n'a besoin d'effectuer aucun investissement sur ce service.
- Annonce au Conseil Municipal un projet d'extension de l'hôtel Métropolitain pour un estimatif de 4,6 millions d'euros.
- Informe sur le point d'étape du projet de construction de centre de tri interdépartementale.
- Présente le projet des compteurs communicants « Gazpar ».
- Il informe aussi les conseillers que le congrès de l'association des Maires d'Indre-et-Loire se déroulera le 28 novembre au palais des congrès de Tours. Réponse attendue avant le 15 novembre.

Monsieur Ferrières :

- Demande à monsieur le Maire si les particuliers peuvent refuser l'installation des compteurs « Gazpar », le Maire répond que chaque citoyens prennent leurs responsabilités.
- Fait aussi remarquer qu'il y avait des retards sur la ligne de bus n°34 et parfois même des absences de passage de bus. le Maire répond : téléphoner directement fil bleu.
- Fait remarquer au Conseil Municipal qu'un panneau à l'entrée de l'école avait été installé, cette dernière interdit de pénétrer dans l'enceinte de l'école les personnes non autorisées.

Madame FRETON :

- Informe le Conseil Municipal que la mairie était en train d'organiser le marché de Noël et attire l'attention des conseillers sur la remise des prix du concours de fleurissement.

Madame HEMOND :

- Informe que les préparatifs des journées de l'art se passent bien.

Monsieur ROYER :

- Annonce que le marathon s'est bien déroulé et qu'une soirée de remerciement des bénévoles est organisée le 20 novembre 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est levée à 21h53**  
**La prochaine séance sera le mardi 26 novembre 2019 à 20h00**

Le secrétaire,  
Jean-Michel GUIBOUT



A blue circular official stamp of the commune of Saint-Genouph is visible, featuring a central emblem and the text 'MAIRIE DE SAINT-GENOUPH' and '17290'. A handwritten signature in blue ink is written over the stamp.

Le Maire,  
Christian AVENET



A blue circular official stamp of the commune of Saint-Genouph is visible, featuring a central emblem and the text 'MAIRIE DE SAINT-GENOUPH' and '17290'. A handwritten signature in blue ink is written over the stamp.